

Commune de Gréalou

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Du 24 mars 2025

- - -

Le 24 mars 2025 à 20h,30 se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le 18 mars 2025 conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, Mme Claudine LACROIX, M. Jean-Marc LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, M. Emmanuel SAILLY, Mme Mathilde VÉDRUNE, M. Michel VÉDRUNE

Étaient absents, les conseillers municipaux suivants : M. Gilles BELLIVIER, Mme Mélanie FAGES,

Pouvoirs : -2

Nombre de conseillers en exercice : 10 Nombre de conseillers présents : 8 Votants : 10
Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer.

Accueil des participants

-

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE, maire de Gréalou, ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés et Mr Jacques FOUCHER est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

-

Michel VÉDRUNE

Le procès-verbal du conseil municipal du 4 mars 2025 a été transmis aux conseillers pour corrections (cf annexe 1), en l'absence de remarque et de modification ;

✓ **Le PV est approuvé par 10 voix pour 0 abstention 0 voix contre**

2. VENTE PARCELLE B 702 -

Michel VEDRUNE

Mr Périe Jean Michel confirme sa demande d'acquisition pour la parcelle b 702 d'une superficie de 354 m² au prix de 4 €/m² soit 1416 €. Les frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur. (cf annexe 2)

✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre**

3. BUDGET- VOTE DES COMPTES DE GESTION 2024 -Communal-lotissement-Multiple rural - - Claudine LACROIX

La restitution des comptes du comptable public qui retrace l'ensemble des Mandats et titres de l'année écoulée n'appelle ni observation, ni réserve.

Les comptes administratifs sont en concordance avec les comptes de gestion 2024 établi par le comptable du service de gestion de Figeac

Le conseil municipal, après présentation des documents comptables, délibère

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident les comptes de gestion 2024 avec 10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre**

4. BUDGET- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 -Communal-lotissement-Multiple rural - - Claudine LACROIX

(Cf annexe 4abc)

Le conseil municipal, sur la présentation de Claudine Lacroix conseillère municipale, et en l'absence de Mr Le Maire qui s'est retiré, délibèrent sur les comptes administratifs de l'exercice 2024 et arrête ainsi les comptes

Compte administratif commune 2024 :

Fonctionnement : Dépenses : 355 346.87 €	Recettes : 411 337.95 €	Résultat 2024 : 55 991.08 €
Report 2023 : 156 068.08 €	Résultat de clôture fonctionnement : 212 059.10 €	
Investissement : Dépenses : 447 141.83 €	Recettes : 263 718.76 €	Résultat 2024 : -183 423.07 €
Report 2023 : 252 648.15 €	Résultat de clôture investissement : 69 225.08 €	
Solde Restes à réaliser au 31/12/2024 : 12 013 €	RESULTAT GLOBAL	293 297.18 €

Compte administratif Multiple 2024

Fonctionnement : dépenses 110 €	Recettes 110 €	
Investissement : dépenses : 188 562 .79 €	Recettes : 0 €	Résultat de clôture – 188 562.7 €
Solde des restes à réaliser au 31/12/2024 : 77 316 €	RESULTAT GLOBAL (déficitaire) – 111 246.79 €	

Compte administratif Lotissement 2024

Fonctionnement : Dépenses : Intérêts emprunt : 3 055.06 €	
Investissement : Dépenses : remboursement capital emprunt : 4 878.72 €	

Les conseillers municipaux présents valident les comptes administratifs 2024 avec 8 voix pour, 1 abstention, 0 voix contre

5. BUDGET - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS -Communal-lotissement-Multiple rural -
Michel VEDRUNE/ Claudine LACROIX

(cf annexes 5abc)

Claudine LACROIX Conseillère municipale donne lecture des budgets primitifs : commune, multiple, lotissement

Budget Primitif Communal 2025

Affectation des résultats 2024, il est inscrit à la ligne R 002 l'excédent de fonctionnement : la somme de 212 059.10 € et en ligne R 001 le solde d'investissement excédentaire : la somme de 69 225.08 €
Compte tenu de ces éléments, le projet de budget s'établit comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : 425 090.51 € Recettes : 425 090.51 €

Section d'investissement : Dépenses : 1 280 778.08 € Recettes : 1 280 778.08 € (les restes à réaliser sont inclus)

Budget primitif Multiple 2025

Affectation du résultat 2024

Il est inscrit en ligne 001 le solde d'exécution négatif reporté : la somme de 111246.79€

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 3 000 €

Section d'investissement : dépenses et recettes : 1 036 816 € (les restes à réaliser sont inclus)

Budget primitif lotissement 2025

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes : 49809.45

Section d'investissement : Dépenses et recettes : 53 602.79

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des projets de budgets primitifs : commune, multiple, lotissement et après avoir délibéré délibèrent sur les budgets : commune, multiple, lotissement ;

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident les budgets primitifs 2025 avec 9 voix pour, 1 abstention, 0 voix contre**

6. BUDGET- VOTE DES TAUX DE TAXES DIRECTES LOCALES -

Michel VEDRUNE

Vote des taux des impôts directs locaux pour 2025

Mr le Maire propose une augmentation de 1 % de la TFB et TFNB (taxes foncières bâties et non bâties)
Et de majorer la TH (taxe habitation)

TFB :	Taux 2024 : 33.28	Taux proposé pour 2025 : 33.61
TFNB :	Taux 2024 : 134.95	Taux proposé pour 2025 : 136.29
TH :	Taux 2024 : 6.95	Taux proposé pour 2025 : 7.53

Les conseillers municipaux présents **valident** cette proposition avec **10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre**

QUESTIONS DIVERSES

9.GRAND FIGEAC

-ENVELOPPE FINANCIERE VOIRIE

- Nathalie MASBOU

Reporté au prochain conseil

10.SUPER CAYROU
FOUCHER

- Redevance d'Utilisation du site pour une soirée payante

- Jacques

Suite à une demande d'utilisation du site pour une soirée comte et astronomie, et dans le cadre de la convention d'utilisation du site, il est proposé de demander une redevance de 150€

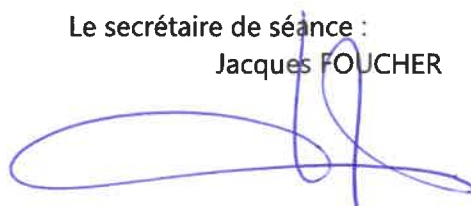
La séance s'est terminée à **23h45**.

Michel VÉDRUNE fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le **17 avril 2025 à 20h,30** à la mairie.

Il clôt la séance.

A Gréalou, le25 mars 2025.

Le secrétaire de séance :
Jacques FOUCHER



Le Maire :
Michel VÉDRUNE

